Rocher-de-la-Chapelle

21L15-050-0707

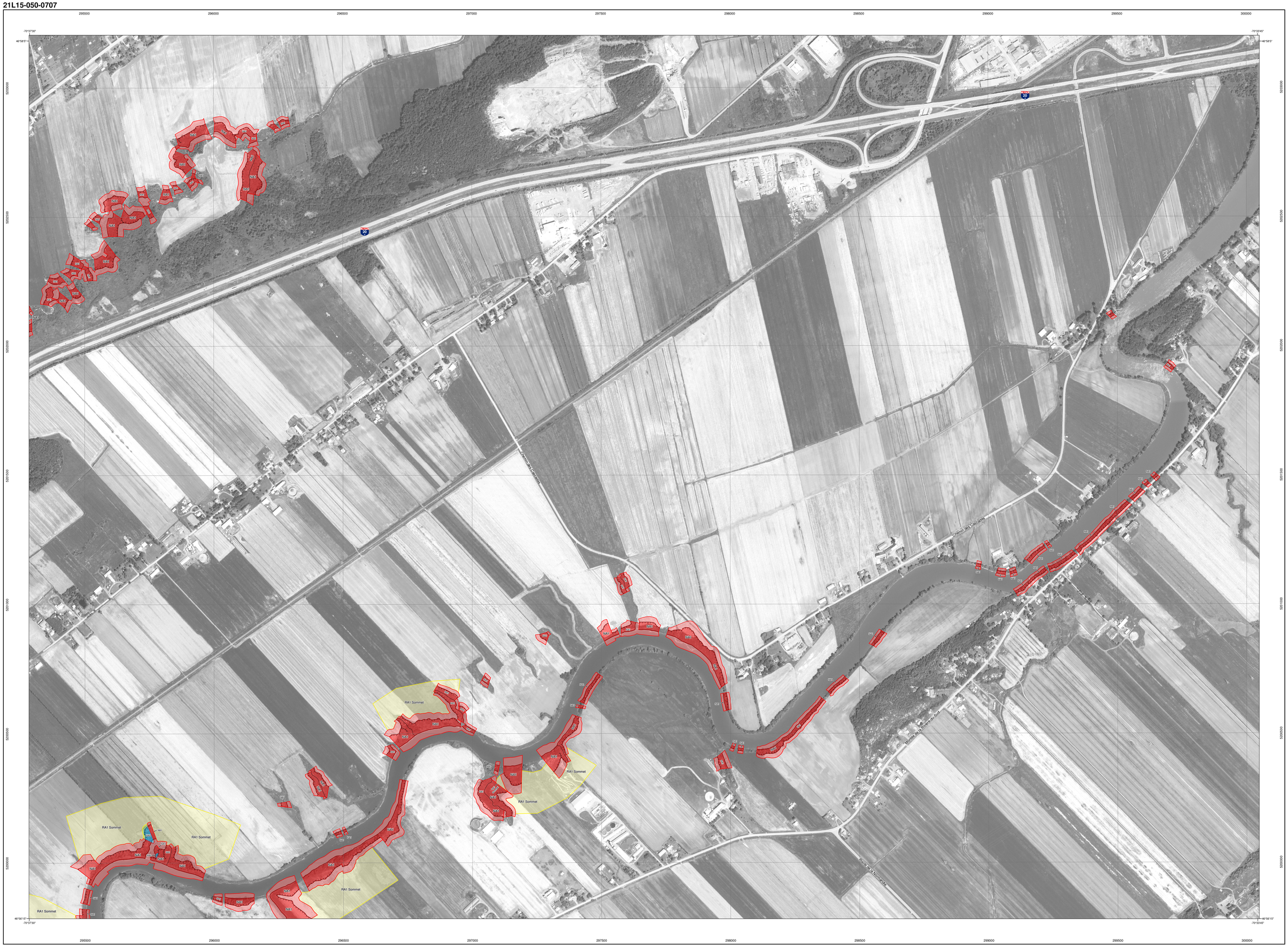

21L15-050-0707

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

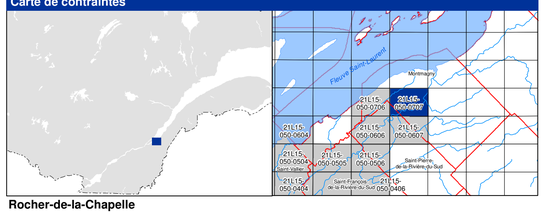

Rocher-de-la-Chapelle

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA3 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1/NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central)	70°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère de l 'Agriculture, des Pêcheries et de l 'Alimentation du Québec	12 mai 2009
Orthophotographies numériques	Gouvernement du Québec	Juin 2015

Réalisation

Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (décembre 2017)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2017

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
Québec